



VILLE DE SHANNON

Procès-verbal

Séance extraordinaire
du conseil municipal

Lundi 5 juin 2017, à 19 h 30

À Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Claude Lacroix (siège 2), M. Mario Lemire (siège 3), M. Bruno Martel (siège 4), de M. Mike-James Noonan (siège 5) et de M. Stéphane Hamel (siège 6).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Clive Kiley.

En présence du directeur général adjoint et greffier, M. Sylvain Déry, et de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brûlé.

1. Mot du Maire

M. le maire, Clive Kiley, souhaite la bienvenue.

2. Ouverture de la séance ordinaire

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») ;

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1) **Mot du Maire**

2) **Ouverture de la séance**

3) **Adoption de l'ordre du jour**

4) **Adoption des procès- verbaux**

4.1 Séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2017 ;

4.2 Séance extraordinaire tenue le 15 mai 2017 ;

4.3 Séance extraordinaire tenue le 29 mai 2017 ;

5) **Trésorerie**

5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de mai 2017 ;

5.2 Autorisation de paiement à la MRC de la Jacques-Cartier – Portion de la Ville de Shannon pour les contrats d'évaluation foncière au Groupe Altus ;

5.3 Entérinement d'une subvention de 200 \$ à Marie-Ève Raymond, étudiante à l'école Dollard-des-Ormeaux, dans le cadre de la « Remise des diplômes secondaires et des distinctions académiques » ;

6) Avis de motion

- 6.1** Avis de motion – Règlement numéro 570-17 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2017, abrogeant et remplaçant le Règlement 565-17 pour y inclure la taxation des terrains vagues non desservis et les frais de mariage ;

7) Adoption de règlements

- 7.1** Dépôt – Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 567-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone H-11 ;
- 7.2** Adoption –Règlement numéro 567-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone H-11 ;
- 7.3** Dépôt – Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 568-17 décrétant une dépense de 2 590 000 \$ et un emprunt de 2 590 000 \$ pour la construction d'une usine de traitement des eaux, remboursable sur une période de 20 ans ;

8) Administration

- 8.1** Municipalité de Shannon – Ville de Shannon ;
- 8.2** Nomination de M. Gaétan Bussièrès à titre de directeur général ;
- 8.3** Nomination de M. Gaétan Bussièrès à titre de trésorier ;
- 8.4** Nomination de M. Gaétan Bussièrès à titre de greffier adjoint ;
- 8.5** Nomination de M. Sylvain Déry à titre de directeur général adjoint ;
- 8.6** Nomination de M. Sylvain Déry à titre de greffier ;
- 8.7** Nomination de M. Sylvain Déry à titre d'assistant-trésorier ;
- 8.8** Nomination de M. Sylvain Déry à titre de responsable de l'accès aux documents ;
- 8.9** Procédures de réclamation - Ville de Shannon ;
- 8.10** Réorganisation administrative du Département des services techniques par la création du Service de l'aménagement du territoire ;
- 8.11** Nomination de monsieur Sylvain Déry au poste de directeur par intérim du Service de l'aménagement du territoire ;
- 8.12** Nomination de monsieur Nicolas Dubuc St-Gelais au poste de directeur du Département des services techniques ;
- 8.13** Nomination de Monsieur Gilles Hamon au poste de contremaître des travaux publics et opérateur journalier ;
- 8.14** Modification de la résolution 107-02-17 « Dépôt et adoption – Grilles salariales révisées (équité interne) » et dépôt ;
- 8.15** Autorisation d'ouverture de poste et d'embauche d'un agent de soutien administratif à temps partiel ;
- 8.16** Gestion des permis ;
- 8.17** Modification de la résolution 105-02-17 « Dépôt et adoption de l'Organigramme administratif de la municipalité de Shannon » ;
- 8.18** Autorisation de renouvellement du contrat d'assurances collectives de la Ville avec AGA Assurances collectives ;
- 8.19** Assurances pour les cyberattaques ;
- 8.20** Gestion des accès aux bâtiments municipaux ;

9) Gestion contractuelle

- 9.1** Octroi d'un contrat à l'entreprise PG Solutions pour une formation sur l'utilisation du logiciel SyGED ;
- 9.2** Octroi d'un contrat à l'entreprise Nordikeau pour une formation sur le « Traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution » adressée à quatre employés du Département des services techniques ;
- 9.3** Octroi d'un contrat à l'entreprise WSP Canada Inc. pour les plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'une usine d'eau potable ;
- 9.4** Octroi d'un contrat à l'entreprise Turcotte 1989 Inc. pour le poste de surpression au 32, rue Maple ;
- 9.5** Octroi d'un contrat à l'entreprise Distribution Sports Loisirs pour l'acquisition de filets pour le terrain de baseball ;
- 9.6** Renouvellement du bail de location avec option d'achat des terrains en bordures et sur la rivière Jacques-Cartier appartenant à Hydro-Québec ;

- 10) **Urbanisme**
10.1 Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois de mai 2017 ;
10.2 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme – 17 mai 2017 ;
10.3 Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux du mois d'avril 2017 ;
10.4 Municipalisation de la rue Hillside correspondant au plan cadastral inscrit aux minutes 29706 daté du 18 juillet 2016 et abrogation de la résolution 098-02-17 ;
10.5 Municipalisation du bassin de rétention d'eau pluviale de la rue Hillside ;
10.6 Consultation publique et adoption – Usage conditionnel UC 2017-90005, lot 4 366 607 (100, chemin de Wexford) zone F-48 ;
10.7 Concordance – Autorisation d'appel d'offres sur invitation ;
- 11) **Loisirs, communications et vie communautaire**
11.1 Défi têtes rasées LEUCAN ;
11.2 Abrogation - Tenue de l'événement « Rockabilly Burnout » ;
11.3 Tenue de l'événement « Les couleurs du Pérou à Québec – 2e édition » à Shannon ;
- 12) **Greffé**
- 13) **Travaux publics**
13.1 Travaux de réfection de la rue de Kilkenny ;
13.2 Autorisation d'émission d'un permis – Raccordement du système de drainage de la propriété située au 163, rue O'Shea, au pluvial de la Ville ;
- 14) **Sécurité publique**
14.1 Caboose – Sécurisation des lieux ;
14.2 Brigadier – Coin des rues Garceau et Ladas ;
14.3 Surveillance du territoire de la Municipalité – Service de la sécurité publique ;
14.4 Autorisation d'un barrage routier à l'intersection de la Route de la Bravoure et de la rue Vanier – Collecte de dons pour le Relais pour la vie ;
14.5 Parcs des îles de la rivière Jacques-Cartier - Ville de Shannon ;
14.6 Parcs de jeux - Ville de Shannon ;
- 15) **Ressources humaines**
15.1 Démission de Monsieur Shaun Feeney, à titre de chef aux opérations du Service des incendies ;
15.2 Embauche de Monsieur Jonathan Poulin à titre de pompier – premier répondant au Service de la sécurité publique ;
15.3 Autorisation d'embauche d'un « commis à la bibliothèque – poste à temps partiel » ;
- 16) **Correspondance**
16.1 Dépôt – Liste de la principale correspondance du mois de juin 2017 ;
- 17) **Suivi des dossiers des élus**
- 18) **Divers**
- 19) **Période de questions**
- 20) **Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption des procès-verbaux antérieurs

309-06-17

4.1 Séance ordinaire du 1^{er} mai 2017

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 1^{er} mai 2017 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2017 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

310-06-17

4.2 Séance extraordinaire du 15 mai 2017

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire le 15 mai 2017 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2017 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

311-06-17

4.3 Séance extraordinaire du 29 mai 2017

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire le 29 mai 2017 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

312-06-17

5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de mai 2017

Considérant l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions ;

Considérant la recommandation de la conseillère responsable, Mme Francine Girard ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 1^{er} juin 2017 au montant total de 272 000,58 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 312-06-17

313-06-17

5.2 Autorisation de paiement à la MRC de la Jacques-Cartier – Portion de la Ville de Shannon pour les contrats d'évaluation foncière au Groupe Altus

Considérant la résolution No 14-167-O « Évaluation foncière – Octroi de contrat » de la MRC de la Jacques-Cartier, octroyant un contrat au Groupe Altus pour des services professionnels concernant les évaluations foncières pour l'ensemble des villes et municipalités de la MRC ;

Considérant une facturation, quatre fois par année, pour la portion relative aux dossiers d'évaluation foncière de la Ville de Shannon ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le paiement de la facture CRF1700143 au montant total de 16 699,98 \$ relative à la portion de la Ville de Shannon ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 313-06-17

314-06-17

5.3 Entérinement d'une subvention de 200 \$ à Marie-Ève Raymond, étudiante à l'école Dollard-des-Ormeaux, dans le cadre de la « Remise des diplômes secondaires et des distinctions académiques »

Considérant la demande de subvention présentée par l'école Dollard-des-Ormeaux, adressée à Marie-Ève Raymond, dans le cadre de la remise des diplômes secondaires et des distinctions académiques ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner l'octroi d'une subvention de 200 \$ à Marie-Ève Raymond, étudiante à l'école Dollard-des-Ormeaux, dans le cadre de l'évènement « Remise des diplômes secondaires et des distinctions académiques » ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

6. Avis de motion

315-06-17

6.1 Avis de motion – Règlement numéro 570-17 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2017, abrogeant et remplaçant le Règlement 565-17

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. le conseiller Stéphane Hamel donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 570-17 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2017, abrogeant et remplaçant le Règlement 565-17.

7. Adoption de règlements

316-06-17

7.1 Dépôt – Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 567-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone H- 11

Le Directeur général adjoint et greffier fait la lecture du *Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* et en fait le dépôt aux membres du conseil municipal.

567-17 Règlement modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone H-11

Nombre de signatures requis :	12
Nombre de signatures obtenu :	0
Règlement numéro 567-17 :	adopté
Date de la tenue du registre :	30 mai 2017

Document déposé : 316-06-17

317-06-17

7.2 Adoption – Règlement numéro 567-17 modifiant le Règlement de zonage 352 de manière à modifier la grille de spécifications de la zone H-11

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance tenue le 1^{er} mai 2017 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement ont été soumises à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

Considérant le dépôt (résolution 316-06-17) du Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 30 mai totalisant 0 signature ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 567-17 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

318-06-17

7.3 Dépôt – Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement numéro 568-17 décrétant une dépense de 2 590 000 \$ et un emprunt de 2 590 000 \$ pour la construction d'une usine de traitement des eaux, remboursable sur une période de 20 ans

Le Directeur général adjoint et greffier certifie :

QUE les personnes habiles à voter désirant être inscrites sur la liste référendaire de la Ville afin que le Règlement 568-17 fasse l'objet d'un scrutin référendaire doivent inscrire leurs nom, adresse et qualité et en apposer leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

QUE lesdites personnes doivent respecter les conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la Ville ;

QUE lesdites personnes doivent avoir signé le registre disponible à l'Hôtel de Ville, le mardi 30 mai 2017, entre 9 h et 19 h ;

QUE le nombre de demandes requis pour que le Règlement 568-17 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de cent cinquante-trois (153). Si ce nombre n'est pas atteint, le Règlement 568-17 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter ;

QUE le nombre de signatures de personnes habiles à voter recueilli s'élève à 18.

Document déposé : 318-06-17

8. Administration

319-06-17

8.1 Municipalité de Shannon – Ville de Shannon

Considérant l'article 210.3.9 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9) concernant le changement de régime de la Municipalité, laquelle cesse d'être régie par le *Code municipal du Québec* pour l'être dorénavant par la *Loi sur les cités et villes* (LCV) ;

Considérant l'article 25 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

Considérant les dispositions des articles 27 et 210.3.10 de *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

Considérant l'article 1 e) de la LCV ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) Que les politiques et règlements actuellement en vigueur s'appliquent au regard de la LCV avec les adaptations nécessaires ;
- 2) Que les conditions de travail demeurent en vigueur et inchangées pour tous les fonctionnaires municipaux ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 319-06-17

320-06-17

8.2 Nomination de M. Gaétan Bussièrès à titre de directeur général

Considérant l'article 210.3.9 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9) concernant le changement de régime de la Municipalité laquelle cesse d'être régie par le *Code municipal du Québec* pour l'être dorénavant par la *Loi sur les cités et villes* (LCV) ;

Considérant l'article 25 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

Considérant les dispositions des articles 27 et 210.3.10 de *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

Considérant l'article 71 de la LCV qui prévoit que le conseil municipal nomme par résolution les fonctionnaires de son administration ;

Considérant l'article 112 de la LCV qui prévoit que le conseil municipal doit toujours avoir un fonctionnaire qui agit comme directeur général ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer (et reconduire) M. Gaétan Bussièrès comme directeur général ;
- 2) Que les conditions de travail demeurent en vigueur et inchangées ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

321-06-17

8.3 Nomination de M. Gaétan Bussièrès à titre de trésorier

Considérant l'article 210.3.9 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9) concernant le changement de régime de la Municipalité laquelle cesse d'être régie par le *Code municipal du Québec* pour l'être dorénavant par la *Loi sur les cités et villes* (LCV) ;

Considérant l'article 25 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

Considérant les dispositions des articles 27 et 210.3.10 de *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

Considérant l'article 71 de la LCV qui prévoit que le conseil municipal nomme par résolution les fonctionnaires de son administration ;

Considérant l'article 97 de la LCV qui prévoit que le conseil municipal doit toujours avoir un fonctionnaire qui agit comme trésorier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Gaétan Bussièrès comme trésorier ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

322-06-17
PVC 009-17
430-08-17

8.4 Nomination de M. Gaétan Bussièrès à titre d'assistant-greffier (greffier adjoint)

Considérant l'article 210.3.9 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9) concernant le changement de régime de la Municipalité laquelle cesse d'être régie par le *Code municipal du Québec* pour l'être dorénavant par la *Loi sur les cités et villes* (LCV) ;

Considérant l'article 25 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

Considérant les dispositions des articles 27 et 210.3.10 de *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

Considérant l'article 71 de la LCV qui prévoit que le conseil municipal nomme par résolution les fonctionnaires de son administration ;

Considérant l'article 96 de la LCV qui prévoit que le conseil municipal doit toujours avoir un fonctionnaire qui agit comme assistant-greffier (greffier adjoint) ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Gaétan Bussièrès comme assistant-greffier (greffier adjoint) ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

323-06-17

8.5 Nomination de M. Sylvain Déry à titre de directeur général adjoint

Considérant l'article 210.3.9 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9) concernant le changement de régime de la Municipalité laquelle cesse d'être régie par le *Code municipal du Québec* pour l'être dorénavant par la *Loi sur les cités et villes* (LCV) ;

Considérant l'article 25 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

Considérant les dispositions des articles 27 et 210.3.10 de *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

Considérant l'article 71 de la LCV qui prévoit que le conseil municipal nomme par résolution les fonctionnaires de son administration ;

Considérant l'article 112 de la LCV qui prévoit que le conseil municipal doit toujours avoir un fonctionnaire qui agit comme directeur général adjoint ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer (et reconduire) M. Sylvain Déry comme directeur général adjoint ;
- 2) Que les conditions de travail demeurent en vigueur et inchangées ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

324-06-17

8.6 Nomination de M. Sylvain Déry à titre de greffier

Considérant l'article 210.3.9 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9) concernant le changement de régime de la Municipalité laquelle cesse d'être régie par le *Code municipal du Québec* pour l'être dorénavant par la *Loi sur les cités et villes* (LCV) ;

Considérant l'article 25 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

Considérant les dispositions des articles 27 et 210.3.10 de *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

Considérant l'article 71 de la LCV qui prévoit que le conseil municipal nomme par résolution les fonctionnaires de son administration ;

Considérant l'article 85 de la LCV qui prévoit que le conseil municipal doit toujours avoir un fonctionnaire qui agit comme greffier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Sylvain Déry comme greffier ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

325-06-17
PVC 010-17
431-08-17

8.7 Nomination de M. Sylvain Déry à titre d'assistant-trésorier (trésorier adjoint)

Considérant l'article 210.3.9 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9) concernant le changement de régime de la Municipalité laquelle cesse d'être régie par le *Code municipal du Québec* pour l'être dorénavant par la *Loi sur les cités et villes* (LCV) ;

Considérant l'article 25 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

Considérant les dispositions des articles 27 et 210.3.10 de *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

Considérant l'article 71 de la LCV qui prévoit que le conseil municipal nomme par résolution les fonctionnaires de son administration ;

Considérant l'article 106 de la LCV qui prévoit que le conseil municipal doit toujours avoir un fonctionnaire qui agit comme assistant-trésorier (trésorier adjoint) ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Sylvain Déry comme assistant-trésorier (trésorier adjoint) ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

8.8 Nomination de M. Sylvain Déry à titre de responsable de l'accès aux documents

Considérant l'article 210.3.9 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9) concernant le changement de régime de la Municipalité laquelle cesse d'être régie par le *Code municipal du Québec* pour l'être dorénavant par la *Loi sur les cités et villes* (LCV) ;

Considérant l'article 25 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

Considérant les dispositions des articles 27 et 210.3.10 de *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

Considérant l'article 71 de la LCV qui prévoit que le conseil municipal nomme par résolution les fonctionnaires de son administration ;

Considérant l'article 114.1 de la LCV qui prévoit que le conseil municipal doit avoir un fonctionnaire qui agit comme responsable de l'accès aux documents de la Ville ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer (et reconduire) M. Sylvain Déry comme responsable de l'accès aux documents de la Ville;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

8.9 Procédures de réclamation – Ville de Shannon

Considérant l'article 210.3.9 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9) concernant le changement de régime de la Municipalité laquelle cesse d'être régie par le *Code municipal du Québec* pour l'être dorénavant par la *Loi sur les cités et villes* (LCV) ;

Considérant l'article 25 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

Considérant les dispositions des articles 27 et 210.3.10 de *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

Considérant l'article 585 de la LCV qui prévoit les avis d'actions et les diverses procédures en lien avec les réclamations des citoyens ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) Que le Service du greffe mette en ligne un document d'information sur les nouveaux délais et procédures qui s'appliquent à la Ville relativement aux réclamations ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

328-06-17

8.10 Réorganisation administrative du Département des services techniques par la création du Service de l'aménagement du territoire

Considérant que la Ville de Shannon est régie par la *Loi sur les cités et villes* ;

Considérant la *Loi sur les travaux publics* ;

Considérant la *Loi sur la loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme* ;

Considérant la réglementation urbanistique ;

Considérant que le conseil municipal a à cœur l'optimisation des processus de gestion ;

Considérant la recommandation de la direction générale ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la résolution 30-01-17 « Réorganisation administrative du service des Travaux publics et du service de l'Urbanisme et de l'Environnement par la création d'un Département des services techniques ;
- 2) De scinder le Département des services techniques en deux services distincts, créant ainsi le Département des services techniques qui aura pour fonction :
 - Voirie ;
 - Déneigement ;
 - Eau potable
 - Eaux usées ;
 - Usine de traitement du manganèse ;
 - Installations municipales ;
 - Parcs et espaces verts ;
 - Gestion de projets ;
 - Approvisionnement, etc. ;

et le Service de l'aménagement du territoire qui aura pour fonction :

- Inspection ;
 - Permis ;
 - Concordance ;
 - Développement
 - Matière résiduelle ;
 - Environnement, etc. ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

329-06-17

8.11 Nomination de monsieur Sylvain Déry au poste de directeur par intérim du Service de l'aménagement du territoire

Considérant la résolution 328-06-17 « Réorganisation administrative du Département des services techniques par la création du Service de l'aménagement du territoire » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer, dès maintenant, monsieur Sylvain Déry, directeur par intérim du Service de l'aménagement du territoire, jusqu'à l'embauche d'un directeur du Service de l'aménagement du territoire ;
- 2) D'ajouter temporairement ces fonctions à celles de directeur général adjoint et greffier avec la prime prévue à la grille salariale ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

330-06-17

8.12 Nomination de monsieur Nicolas Dubuc St-Gelais au poste de directeur du Département des services techniques

Considérant la résolution 328-06-17 » Réorganisation administrative du Département des services techniques par la création du Service de l'aménagement du territoire » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer monsieur Nicolas Dubuc St-Gelais, directeur du Département des services techniques, suivant l'horaire de travail de ce département soit, 40 heures par semaine aux conditions de travail et de traitement actuels ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

331-06-17

8.13 Nomination de Monsieur Gilles Hamon au poste de contremaître des travaux publics et opérateur journalier

Considérant la résolution 328-06-17 » Réorganisation administrative du Département des services techniques par la création du Service de l'aménagement du territoire » ;

Considérant que le conseil juge approprié de procéder à l'embauche d'un contremaître de contremaître des travaux publics et opérateur journalier ;

Considérant la recommandation de la direction générale ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De nommer monsieur Gilles Hamon au poste de contremaître des travaux publics et opérateur journalier ;
- 2) D'assortir ce poste à une probation de douze (12) mois, nonobstant toutes dispositions contraires apparaissant dans la Politique de gestion des ressources humaines ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

332-06-17

8.14 Modification de la résolution 107-02-17 « Dépôt et adoption – Grilles salariales révisées (équité interne) » et dépôt

Considérant la résolution 328-06-17 » Réorganisation administrative du Département des services techniques par la création du Service de l'aménagement du territoire » ;

Considérant la résolution 331-06-17 « Nomination de Monsieur Gilles Hamon au poste de contremaître des travaux publics et opérateur journalier ;

Considérant la résolution 174-03-17 Ouverture du poste de « Technicien – Opérateur en eau potable » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De modifier la grille salariale (résolution 107-02-17) pour y inclure les postes suivants et d'en faire le dépôt :
 - Contremaître des travaux publics et opérateur journalier ;
 - Technicien – Opérateur en eau potable ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 332-06-17

333-06-17

8.15 Autorisation d'ouverture de poste et d'embauche d'un agent de soutien administratif à temps partiel

Considérant la résolution 328-06-17 » Réorganisation administrative du Département des services techniques par la création du Service de l'aménagement du territoire » ;

Considérant que le conseil municipal a à cœur l'optimisation des processus de gestion ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'ouverture d'un poste et l'embauche d'un agent de soutien administratif à temps partiel pour soutenir la direction du Département des services techniques au niveau de la gestion des plaintes, les appels d'offres, la comptabilité et les feuilles de temps ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à la grille salariale ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

334-06-17

8.16 Gestion des permis

Considérant le nombre important de demandeurs de permis au Service de l'aménagement du territoire ;

Considérant l'important retard de trois semaines lié à l'infrastructure informatique endommagée ;

Considérant que le conseil municipal a à cœur le développement du territoire ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le Directeur du Service de l'aménagement du territoire à permettre aux inspecteurs municipaux d'effectuer jusqu'à une centaine d'heures additionnelles aux heures normales de travail pour gérer le travail supplémentaire accumulé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

335-06-17

8.17 Modification de la résolution 105-02-17 « Dépôt et adoption de l'Organigramme administratif de la municipalité de Shannon »

Considérant que la Ville est régie par la *Loi sur les cités et villes* ;

Considérant la résolution 105-02-17 « Dépôt et adoption de l'Organigramme administratif de la municipalité de Shannon » ;

Considérant la résolution 328-06-17 « Réorganisation administrative du Département des services techniques par la création du Service de l'aménagement du territoire » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De mandater la direction générale à modifier l'organigramme administratif et à le déposer à une séance ultérieure ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

336-06-17

8.18 Autorisation de renouvellement du contrat d'assurances collectives de la Ville avec AGA Assurances collectives

Considérant les propositions émises par AGA Assurances collectives pour répondre aux besoins de la Ville de Shannon ;

Considérant la recommandation du Directeur général adjoint et greffier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurances collectives (police 11337A-001) de la Ville avec la Financière Manuvie par l'entremise d'AGA Assurances collectives pour la période débutant le 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

337-06-17

8.19 Assurances pour les cyberattaques

Considérant que la Ville juge approprié de se doter d'une couverture d'assurances contre les cyberattaques ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De mandater la direction générale pour procéder à des demandes de prix pour une couverture d'assurances dans le cas de cyberattaques ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

338-06-17

8.20 Gestion des accès aux équipements municipaux

Considérant que le conseil municipal souhaite mieux contrôler les accès aux équipements municipaux ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De mandater la direction générale pour rédiger une politique de gestion des accès aux équipements municipaux, incluant la gestion des clés ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

9. Gestion contractuelle

339-06-17

9.1 Octroi d'un contrat à l'entreprise PG Solutions pour une formation sur l'utilisation du logiciel SyGED

Considérant la résolution 275-05-17 sur le processus de migration des documents actifs, semi-actifs et inactifs numérisés de la Ville vers le logiciel SyGED ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise PG Solutions pour une formation de groupe sur l'utilisation du logiciel SyGED au montant de 4 294 \$ (taxes non incluses) conformément à l'offre de service jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 339-06-17

340-06-17

9.2 Octroi d'un contrat à l'entreprise Nordikeau pour une formation sur le « Traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution » adressée à quatre employés du Département des services techniques

Considérant les résolutions 152-03-17 et 241-05-17 concernant un contrat avec l'entreprise Nordikeau pour des services professionnels visant la supervision des installations de traitement d'eau potable de la Ville ;

Considérant qu'il y a lieu de former quatre employés au Département des services techniques sur le « Traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution » pour assurer une supervision adéquate des installations d'eau potable ;

Considérant la recommandation du Directeur des services techniques ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise Nordikeau pour des services de compagnonnage auprès de Madame Johanne Demers et de Messieurs, Jonathan Perron, Gilles Hamon et Éric Blais du Département des services techniques pour l'acquisition d'une carte de compétence pour le « Traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution », au taux horaire de 58 \$ pour une durée approximative de 40 heures, conformément à l'offre de service 80000-001-6037 jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 340-06-17

341-06-17

9.3 Octroi d'un contrat à l'entreprise WSP Canada inc. pour les plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'une usine de traitement des eaux

Considérant la résolution 462-11-16 autorisant le lancement d'un appel d'offres pour les plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'une usine de traitement des eaux ;

Considérant le lancement de l'appel d'offres A017-003 sur le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), le 7 avril 2017 ;

Considérant la résolution 207-04-17 « Adoption - Critères de sélection dans le cadre de l'appel d'offres pour la construction d'une usine de traitement des eaux, les plans et devis et la surveillance des travaux »

Considérant le *Règlement 385 sur les ententes relatives aux travaux municipaux* ;

Considérant les quatre (4) entreprises suivantes qui ont déposé des offres de services conformes pour réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'une usine de traitement des eaux :

Considérant l'analyse effectuée par le comité de sélection et les résultats suivants :

ENTREPRISE	Montant (taxes non incluses)	Pointage final	Rang
Beaudoin Hurens	Pointage intérimaire de moins de 70 points	-	-
CIMA+	Pointage intérimaire de moins de 70 points	-	-
Pluritec	Pointage intérimaire de moins de 70 points	-	-
WSP Canada inc.	142 800 \$	9.59	1

Considérant la recommandation du comité de sélection de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme WSP Canada Inc. ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à WSP Canada inc. pour les plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'une usine de traitement des eaux, au montant de 142 800 \$ (taxes non incluses) ;
- 2) Que les documents d'appel d'offres de services professionnels, les addendas numéro 1 et 2, l'offre de services incluant tous les annexes, l'offre de prix ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties ;
- 3) Que la présente résolution soit transmise aux quatre (4) firmes ayant déposé une offre de services ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

342-06-17

9.4 Octroi d'un contrat à l'entreprise Turcotte 1989 Inc. pour le poste de surpression au 32, rue Maple

Considérant la problématique soulevée concernant le poste de surpression au 32, rue Maple relativement à son redémarrage automatique en cas de panne d'électricité ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise Turcotte 1989 Inc. pour la modification du panneau de contrôle de pompes du poste de surpression au 32 rue Maple, au montant de 996 \$ (taxes non incluses) conformément à soumission jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 342-06-17

9.5 Octroi d'un contrat à l'entreprise Distribution Sports Loisirs pour l'acquisition de filets pour le terrain de baseball

Considérant que les filets actuels du terrain de baseball ont atteint leur fin de vie utile et qu'il est nécessaire de les changer pour des raisons de sécurité ;

Considérant les deux soumissions obtenues pour l'achat de ces filets :

ENTREPRISE	CONFORME	MONTANT (taxes non incluses)
Le Groupe Sports-Inter Plus	✓	8102,96 \$
Distribution Sports Loisirs	✓	6371,20 \$

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise Distribution Sports Loisirs, pour l'acquisition de filets pour le terrain de baseball, au montant de 6371.20 \$ (taxes non incluses) ;
- 2) De prévoir au calendrier, d'enlever lesdits filets durant la saison hivernale ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 343-06-17

9.6 Renouvellement du bail de location avec option d'achat des terrains en bordures et sur la rivière Jacques-Cartier appartenant à Hydro-Québec

Considérant que la Ville souhaite renouveler le bail de location avec option d'achat des terrains en bordures et sur la rivière Jacques-Cartier appartenant à Hydro-Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à négocier et à signer un bail de location avec option d'achat des terrains en bordures et sur la rivière Jacques-Cartier appartenant à Hydro-Québec, conformément au plan joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 344-06-17

10. Urbanisme

10.1 Dépôt des rapports de permis et certificats du mois de mai 2017

Le Directeur général adjoint et greffier dépose les rapports des permis et certificats du mois de mai 2017.

Documents déposés : 345-06-17

346-06-17

10.2 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme – 17 mai 2017

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) daté le 15 mai 2017.

Le conseiller responsable siégeant sur le CCU en fait la présentation.

Documents déposés : 346-06-17

347-06-17

10.3 Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux du mois d'avril 2017

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le rapport mensuel de la Société protectrice des animaux du mois d'avril 2017.

Document déposé : 347-06-17

348-06-17

10.4 Municipalisation de la rue Hillside correspondant au plan cadastral inscrit aux minutes 29706 daté du 18 juillet 2016 et abrogation de la résolution 098-02-17

Considérant l'exigence au promoteur de déposer une lettre de garantie bancaire pour couvrir tous les travaux prévus dans la liste « Travaux résiduels et déficiences » Projet 15-932, datée le 21 décembre 2016, fournie par la firme Génio experts-conseils, totalisant un montant de 196 798,24 \$ (incluant les taxes) remplaçant le cautionnement prévu par la résolution 537-12-16

Considérant le dépôt de la lettre de garantie bancaire de 196 798.24\$;

Considérant la résolution 098-02-17 ;

Considérant le *Règlement numéro 385 sur les ententes relatives aux travaux municipaux* ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur du Département des services techniques ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la résolution 098-02-17 « Municipalisation de la rue Hillside correspondant au plan cadastral inscrit aux minutes 29706 daté du 18 juillet 2016 » ;
- 2) De déclarer l'ouverture officielle et la municipalisation de la rue Hillside ;
- 3) D'autoriser la signature d'une convention de municipalisation de la rue Hillside correspondant au plan cadastral inscrit aux minutes 29706, conditionnellement à ce que tous les documents requis soient déposés avant l'émission de permis du service de l'Urbanisme et de l'Environnement ;
- 4) D'assujettir par ailleurs, le promoteur aux respects stricts et complets des obligations, dont le pavage de base de ladite rue en 2017, conformément aux normes en vigueur ;
- 5) D'assujettir le promoteur à prendre fait et cause pour et au nom de la Ville de toutes les réclamations dirigées contre la Ville et à en fournir la preuve ;
- 6) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

10.5 Municipalisation du bassin de rétention d'eau pluviale de la rue Hillside

Considérant la demande en date du 16 novembre 2015 visant à prolonger la rue Hillside ;

Considérant la résolution 470-11-16 « Municipalisation éventuelle et conditionnelle du bassin de rétention d'eau pluviale »;

Considérant que l'article 17.5 du *Règlement 385 sur les ententes relatives aux travaux municipaux* prévoit que le promoteur doit céder toutes les infrastructures à la Ville de Shannon ;

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du Directeur des services techniques ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la signature d'une entente avec le promoteur 9332-8649 Québec Inc., pour la municipalisation du bassin de rétention d'eau pluviale de la rue Hillside, tel qu'illustré sur le plan joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à mandater un notaire pour la préparation d'un protocole d'entente en conformité aux dispositions du *Règlement 385 sur les ententes relatives aux travaux municipaux* et d'autoriser la dépense en conséquence ;
- 3) De s'engager à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien dudit bassin, dès la signature des documents protocole qui désignera la Ville propriétaire des infrastructures ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 349-06-17

10.6 Consultation publique et adoption – Demande d'usage conditionnel UC-2017-90005 concernant le lot 4 366 607 situé au 100, chemin de Wexford, dans la zone F-48

Considérant la demande d'usage conditionnel 2017-90005 des propriétaires de l'immeuble situé sur le lot 4 366 607 en bordure du chemin de Wexford, dans la zone F-48 ;

Considérant le *Règlement 421 sur les usages conditionnels* adopté le 5 mars 2012 ;

Considérant que la demande d'usage conditionnel vise à exploiter un camp de vacances saisonnier sur ce terrain ;

Considérant que les propriétaires demandent l'autorisation de construire un chalet, d'une capacité de 20 personnes maximum, aux dimensions de 20 pieds par 36 pieds sur blocs de béton ;

Considérant que le chalet serait localisé à l'arrière de la résidence loin de la rue ;

Considérant que les matériaux extérieurs seront du Canexel Acadia et une toiture ayant une pente 2 dans 12 en tôle vissée ;

Considérant qu'une cuisine d'été de 10 pieds par 30 pieds sera aménagée, également sur bloc de béton, à l'avant du chalet ;

Considérant que l'usage cadre bien avec l'écurie déjà présente sur le site et que les jeunes pourront profiter des cours d'équitation ;

Considérant que le Comité consultatif de l'urbanisme (CCU) considère que cette demande ne cause pas de préjudice au voisin ;

Considérant que le camp de vacances vise à accueillir des jeunes ;

Considérant que le CCU recommande de faire valider les plans par le Service de la sécurité publique de la Ville afin de s'assurer de la sécurité des jeunes ;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande d'usage conditionnel sous respect du précédent élément et de l'ensemble des conditions suivantes prévues au *Règlement sur les usages conditionnels* :

- Le camp de vacances doit être compatible avec le milieu environnant et en être complémentaire ;
- L'implantation du camp de vacances permet l'utilisation d'un espace qui peut difficilement être occupé à d'autres fins ;
- Le camp de vacances peut être muni d'un bâtiment complémentaire conforme au *Règlement de zonage* ;
- Les normes provinciales relatives à l'évacuation et au traitement des eaux usées doivent être respectées en tout temps. Les autorisations nécessaires doivent être obtenues auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter la présente demande d'usage conditionnel UC2017-90005, sous respect des éléments suivants :
 - La validation du plan du chalet complémentaire au camp de vacances par le Service de la sécurité publique de la Ville ;
 - La compatibilité et la complémentarité du camp de vacances avec le milieu environnant ;
 - L'implantation du camp de vacances permet l'utilisation d'un espace qui peut difficilement être occupé à d'autres fins ;
 - Le camp de vacances peut être muni d'un bâtiment complémentaire conforme au *Règlement de zonage* ;
 - Les normes provinciales relatives à l'évacuation et au traitement des eaux usées doivent être respectées en tout temps. Les autorisations nécessaires doivent être obtenues auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

351-06-17

10.7 Concordance – Autorisation d'appel d'offres sur invitation

Considérant l'adoption du nouveau Schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier ;

Considérant que le conseil municipal souhaite procéder au processus de concordance de sa réglementation urbanistique promptement et en sous-traitance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De mandater la direction générale de procéder à un appel d'offres sur invitation conformément aux lois et règlements en vigueur dans le cadre du processus de concordance de sa réglementation urbanistique ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

11. Loisirs, communications et vie communautaire

352-06-17

11.1 Défi têtes rasées LEUCAN

Considérant que la Ville encourage la tenue de l'événement organisé pour la cause « Défi têtes rasées LEUCAN » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De contribuer, dans la mesure du possible, à l'événement « Défi têtes rasées LEUCAN », en fournissant le matériel requis à partir de l'inventaire de la Ville ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

353-06-17

11.2 Abrogation - Tenue de l'événement « Rockabilly Burnout »

Considérant la résolution 102-02-01 « Tenue de l'événement Rockabilly Burnout » à Shannon » ;

Considérant la demande d'annulation de l'événement Rockabilly Burnout reçue des organisateurs, datée le 30 mai 2017;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la résolution 102-02-17 01 « Tenue de l'événement Rockabilly Burnout » à Shannon » ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

354-06-17

11.3 Tenue de l'événement « Les couleurs du Pérou à Québec – 2e édition » à Shannon

Considérant la demande soumise par les organisateurs de l'événement « Les couleurs du Pérou à Québec – 2^e édition », prévu le samedi 29 juillet ;

Considérant que l'événement vise l'intégration familiale et culturelle ;

Considérant que les organisateurs sont autonomes dans la mise en place de l'événement ;

Considérant qu'une des organisatrices, Madame Jessy Ruiz, est résidente de Shannon ;

Considérant que l'activité est gratuite pour tous ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la tenue de l'événement « Les couleurs du Pérou à Québec – 2^e édition », le samedi 29 juillet 2017, au centre communautaire ;
- 2) De fournir une ressource pour assurer le bon déroulement de l'événement ;
- 3) De fournir l'équipement disponible et sans frais ;
- 4) D'exiger que les organisateurs se dotent de toutes les autorisations requises ;
- 5) D'exempter la Ville de Shannon de toute responsabilité ;
- 6) D'exiger que les organisateurs remettent les lieux en état, assurent la sécurité tout au long de l'événement et gèrent de façon adéquate le stationnement ;
- 7) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

12. Greffe

13. Travaux publics

355-06-17

13.1 Travaux de réfection partielle de la rue de Kilkenny

Considérant le *Règlement numéro 397 décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière* ;

Considérant la résolution 229-05-17 « Dépôt de l'État des revenus et dépenses de la réserve financière pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny » affichant un solde de 18 648,71 \$ en date du 30 avril 2017 ;

Considérant que la rue de Kilkenny doit être réparée à plusieurs endroits ;

Considérant le devis maison soumis par le Département des services techniques ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De mandater le Département des services techniques pour procéder aux travaux de réfection partielle de la rue de Kilkenny, conformément au devis soumis et joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'affecter le montant total de l'aménagement et de l'entretien de la rue de Kilkenny au solde de 18 648,71 \$ (au 30 avril 2017) de la réserve financière de la rue de Kilkenny tel que prévu ;

- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité
Document déposé : 355-06-17

356-06-17

13.2 Autorisation d'émission d'un permis – Raccordement du système de drainage de la propriété située au 163, rue O'Shea, au pluvial de la Ville

Considérant la demande du propriétaire de la résidence située au 163, rue O'Shea, concernant la connexion de son système de drainage au pluvial de la Ville ;

Considérant que cette propriété est située à proximité de la tourbière donc un terrain humide ;

Considérant que les difficultés majeures de drainage causent des inconvénients importants à la propriété ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le branchement au système de drainage pluvial de la Ville de l'immeuble sis au 163 rue O'Shea, suivant le dépôt d'un plan des travaux, produit par un professionnel, aux frais du requérant et du paiement par ce dernier des frais liés à un tel branchement ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

14. Sécurité publique

357-06-17

14.1 Caboose – Sécurisation des lieux

Considérant la préoccupation du conseil municipal quant au vandalisme commis dans l'environnement de la Caboose ;

Considérant que le Conseil ne juge pas opportun de la déplacer ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'installer un système de caméra approprié pour sécuriser les environs de la Caboose ;
- 2) De mandater la direction générale pour procéder à des demandes de soumissions, en conséquence ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

358-06-17

14.2 Brigadier – Coin des rues Garceau et Ladas

Considérant que le conseil municipal a à cœur la sécurité des enfants ;

Considérant les travaux de construction dans le secteur des rues Garceau et Ladas ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'ajouter un brigadier au coin des rues Garceau et Ladas jusqu'à la fin de l'année scolaire ;
- 2) D'adapter le nombre de brigadiers selon les besoins à l'automne 2017 et pour l'année 2018 ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

359-06-17

14.3 Surveillance du territoire de la Ville – Service de la sécurité publique

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité sur le territoire de la Ville durant la période estivale ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De mandater la direction générale à autoriser le Service de la sécurité publique à prévoir le personnel nécessaire (pompiers premiers-répondants) pour la surveillance du territoire et des infrastructures municipales du 23 juin au 20 août 2017, plus particulièrement les vendredis, samedis et dimanches en soirée pour un maximum de 30 heures par semaine ;
- 2) D'assortir la rémunération de cette fonction aux conditions et vérifications en vigueur pour les agents de sécurité, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à la grille salariale ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

360-06-17

14.4 Autorisation d'un barrage routier à l'intersection de la Route de la Bravoure et de la rue Vanier - Collecte de dons pour le Relais pour la vie

Considérant la demande de Madame Stéphanie Legault pour ériger un barrage routier dans le but d'amasser des dons pour la cause « Relais pour la vie » dans le cadre d'un parrainage de la Banque Toronto Dominion ;

Considérant que le barrage aurait lieu le 10 juin 2017, entre 10 h et 16 h ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'appuyer, telle que déposée, la demande de barrage routier à l'intersection de la Route de la Bravoure et de la rue Vanier, le 10 juin 2017 entre 10 h et 16 h, pour la collecte de dons pour le Relais pour la vie ;

- 2) Que la réalisation de cette collecte respecte les règlements et lois en vigueur ;
- 3) Que la(les) responsable(s) tienne(nt) exempte la Ville de toute responsabilité ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

361-06-17

14.5 Parcs des îles de la rivière Jacques-Cartier - Ville de Shannon

Considérant que le conseil municipal a à cœur le respect de l'environnement naturel des parcs de la Ville ;

Considérant que le Conseil ne souhaite plus autoriser l'accès aux îles ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'installer une signalisation appropriée interdisant l'accès aux îles et d'autoriser la dépense en conséquence ;
- 2) D'augmenter le nombre de poubelles sur le rivage ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

362-06-17

14.6 Parcs de jeux - Ville de Shannon

Considérant que le conseil municipal a à cœur la sécurité des enfants et l'utilisation adéquate des installations de jeux ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'installer une signalisation appropriée dans les parcs affichant la responsabilité des parents de surveiller leurs enfants ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

15. Ressources humaines

363-06-17

15.1 Démission de Monsieur Shaun Feeney, à titre de chef aux opérations du Service des incendies

Considérant la démission de Monsieur Feeney ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter la démission de Monsieur Feeney, à titre de chef aux opérations du Service des incendies ;
- 2) De remercier Monsieur Feeney pour ses services auprès de la communauté ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

364-06-17

15.2 Embauche de Monsieur Jonathan Poulin à titre de pompier – premier répondant au Service de la sécurité publique

Considérant la recommandation du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'embaucher Monsieur Jonathan Poulin au poste de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique, selon les modalités qui lui sont applicables conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

365-06-17

15.3 Autorisation d'embauche d'un « commis à la bibliothèque – poste à temps partiel »

Considérant la nécessité de couvrir les heures d'opération de la bibliothèque lors d'absences en période estivale et de remplacements du personnel permanent » ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la direction générale à embaucher un commis à la bibliothèque au Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, pour un poste à temps partiel ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* et la grille salariale, ainsi que tout autre règlement et politique en vigueur ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

16. Correspondance

366-06-17

16.1 Dépôt – Liste de la principale correspondance du mois de juin 2017

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de mai 2017 est déposée.

Document déposé : 366-06-17

17. Suivi des dossiers des élus

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

18. Divers

367-06-17

19. Période de questions

À 20 h 44, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 21 h 52.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

368-06-17

Monsieur Sylvain Boisvert dépose le document « Application de la réglementation concernant le projet de meublé touristique en copropriété dans la municipalité de Shannon ».

Document déposé : 368-06-17

369-06-17

20. Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Lemire ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 21 h 52.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹

Clive Kiley,
Maire

Sylvain Déry, avocat, M.B.A., AdmA., OMA,
Directeur général adjoint et greffier

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de M. le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de M. le Maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Le greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.

Dans le même sens, l'opinion des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.